

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-48

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 25/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, Mme Marie ASTIER, M. Olivier PERROT, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, Mme Laurence LELARGE, Mme Solange JACQUIER, M. Philippe BIGOT, M. Dominique LEONARD, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, M. Nicolas NAMIAN, Mme Léa PERROT, M. Thierry CHARBONNIER, Mme Cécile FERRY, M. Etienne SAINT-SERNIN, Mme Sophie PELLIS, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : Mme Audrey GREINER à M. Olivier PERROT, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL à M. Loïc DUFFY, M. Clément PRUD'HOMME à Mme Laurence LELARGE, M. Paul DIDIER à Mme Marie ASTIER, M. Hubert GORRON à M. Renaud GEORGE.

Secrétaire de séance : Elise BERTRAND

2026-48) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE GABRIEL MERCIER DE TREVoux

Dans le cadre de ses activités de natation pour les élèves de l'école élémentaire, la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or bénéficie d'une mise à disposition de la piscine Gabriel Mercier par la commune de Trévoux.

Pour bénéficier de cette mise à disposition, la collectivité s'engage à :

- Utiliser la piscine sur les créneaux qui lui sont accordés, entre le 11 septembre 2026 et le 1er juillet 2027 ;
- Régler les frais de location selon le tarif voté par délibération N°2025-02-07 SF ST N° 049 du 02 juillet 2025, fixés à 200€ par séance pour deux classes, ainsi que 70€ pour deux maîtres-nageurs d'enseignement.

Afin de définir les engagements des différentes parties, une convention devra être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition de la piscine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa réalisation.

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Mme. Elise BERTRAND

Le Maire,
M. Renaud GEORGE

